

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2016

Présents : M. Charles HABAS / M. Yannick BOUBEE / M. Marc GARROCCQ / M. Christian PAUL / M. Patrick VIGNES / M. Roger LESCOUTE / Mme Andrée DOUBRERE / Mme Geneviève ISSON / M. Michel FORGET / M. Jean-Christian PEDEBOY / Mme Claudine RIVALETTO / M. Bernard LACOSTE / M. Jean-Christian AMARE / M. David LARRAZABAL / M. Philippe BAUBAY / M. Alain TALBOT / M. Eugène POURCHIER / Mme Fabienne LAYRE CASSOU / Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ / Mme Anne CANDEBAT REQUET / Mme Simone GASQUET / M. Jean-Marc LACABANNE / M. Denis FEGNE / Mme Hélène CASTELLS / M. Jean-Michel LEHMANN / M. Claude LESGARDS / Mme Marie-Paule BARON / M. Christian ZYTYNSKI / Mme Suzan DUCASSE / M. Jean-Bernard GAILLANOU / Mme Sylvie MARCHE / M. Pierre LAGONELLE / M. Pierre MONTOYA / Mme Marie-Pierre VIEU / M. Jean-Claude PALMADE / Mme Michèle PHAM-BARANNE / Mme Elisabeth ARHEIX / Mme Céline ROULET.

Excusés : M. Gérard TREMEGE donne pouvoir à M. David LARRAZABAL / M. Francis TOUYA donne pouvoir à M. Michel FORGET / M. Roger-Vincent CALATAYUD donne pouvoir à Mme Anne CANDEBAT REQUET / M. Jean-Claude PIRON donne pouvoir à Mme Elisabeth ARHEIX / Mme Anne-Marie ARGOUNES donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ / M. Laurent TEIXEIRA donne pouvoir à M. Christian PAUL / Mme Myriam MENDES donne pouvoir à Mme Andrée DOUBRERE / Mme Gisèle VINCENT donne pouvoir à M. Denis FEGNE / M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. Eugène POURCHIER / M. Gilles CRASPAY donne pouvoir à M. Jean-Christian AMARE / Mme Martine FOCHEATO donne pouvoir à Mme Simone GASQUET / Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE donne pouvoir à Mme ROULET.

Absente : Mme Elisabeth BRUNET.

M.LE PRESIDENT : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Nous allons pouvoir commencer ce Conseil.

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, je demande au membre le plus jeune du Conseil de procéder à l'appel et à ma connaissance c'est Elisabeth ARHEIX.

Mme ARHEIX procède à l'appel.

M.LE PRESIDENT : le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Permettez-moi dans un premier temps de me féliciter du caractère quelque peu inédit de notre réunion de ce soir. En effet, c'est la première fois que vous pourrez suivre un Conseil Communautaire par l'intermédiaire de tablettes numériques.

Nous avons déjà pu tester sans encombre ce dispositif lors du Bureau du 21 septembre dernier. A ce jour, une trentaine d'élus disposent déjà de cet équipement permettant de remplacer l'usage du papier, avec tous les avantages que cela comporte, tant d'un point de vue financier qu'environnemental.

D'autres élus communautaires vont bientôt venir retirer cet outil. J'invite ceux qui ne se sont pas encore fait connaître à prendre contact auprès du service Informatique afin de régler les différentes modalités de mise à disposition.

Je tiens à vous préciser que ce soir, afin de répondre à toute éventuelle question technique, 3 agents du service informatique du Grand Tarbes sont présents parmi nous.

N'hésitez pas à les solliciter pour toute demande d'aide ou d'assistance technique, l'objectif étant que chacun d'entre nous soit en mesure de s'approprier ce nouvel outil de travail.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, je tiens à vous informer de trois points :

- Tout d'abord, l'annexe de la délibération 8 a été modifiée et vous a été remise sur table afin de prendre en considération la demande d'exonération de l'entreprise Buffalo Grill.

- La délibération 14 relative à l'exonération du versement transport de l'association ASEI est retirée. En effet il est nécessaire de procéder à une instruction complémentaire dans ce dossier concernant le nombre de salariés et de bénévoles dans cette association.

- Ensuite, je vous propose que la délibération n°31 relative à l'Economie Sociale et Solidaire soit étudiée en numéro 3, après les deux premiers points à l'ordre du jour qui sont consacrés aux transports.

En effet, nous aurons le plaisir d'accueillir trois porteurs de projets relevant de ce champ d'activité, qui ont déjà eu l'occasion de détailler leurs projets lors du Bureau du 21 septembre dernier.

Les élus présents à ce Bureau ont néanmoins souhaité que cette présentation soit effectuée devant l'ensemble des élus communautaires.

Mais avant cela, avez-vous des remarques concernant le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 23 juin 2016 ?

Pas de remarques ?

Le compte rendu est donc adopté.

Ensuite, avez-vous des questions concernant les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil ?

Pas de questions ?

M.LARRAZABAL : merci Monsieur le Président. Je voudrais avoir des précisions sur le point 27 sur la mission de réalisation d'une étude de préfiguration dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (quartiers Bel Air et Solazur à Tarbes) et du Contrat de Ville (quartiers Mouysset / Val d'Adour, Ormeau et Laubadère à Tarbes, Arréous à Aureilhan) - Tarbes et Aureilhan– N°16AE003 - Attribution du marché. Je voudrais avoir des précisions sur le cahier des charges de cette mission et le coût de la mission s'il vous plaît.

M.REVILLER : ce dossier a déjà été examiné par le Conseil Communautaire dans le cadre d'une délibération relative au programme NPNRU. Cette étude est cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations et par le GIP Politique de la Ville, et le montant de cette étude s'établit à un montant total de 120 000 euros H.T. avec le groupement AXP URBICUS.

M.LE PRESIDENT : la réponse vous convient ?

M.LARRAZABAL : non, je trouve assez incomplet, sur le coût je suis d'accord mais sur le cahier des charges je trouve assez incomplet comme réponse.

M.REVILLER : le cahier des charges a été examiné en commission Politique de la Ville et dans le cadre d'un groupe de travail. On pourra vous le communiquer sans aucun problème. C'est simplement pour affiner le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine et pour nous aider à définir celui-ci qu'il a été décidé de choisir un cabinet, comme le font toutes les collectivités qui sont dans le même programme NPNRU que nous.

M.LARRAZABAL : oui je suis bien d'accord, mais comme je ne vous entends toujours pas dire le fond des choses, je sais que apparemment cette étude va nous apprendre ce que l'on sait déjà et que pour savoir ce que l'on sait déjà, payer ça 120 000 euros, je trouve ça assez exorbitant, voilà.

M.BOUBEE : je vais répondre. David, tu as un avis qui est le tien, ton avis n'est pas celui du Maire de Tarbes, n'est pas celui de la Préfète des Hautes-Pyrénées. Ce que je veux dire, c'est qu'il s'agit effectivement d'une étude qui est exigée dans le cadre de tous les NPNRU, c'est l'étude de préfiguration qui va nous permettre de déterminer Solazur, Mouysset, Ormeau Figarol etc. Cette étude-là, je pense qu'Andrée DOUBRERE le sait parfaitement puisqu'elle a été également associée à tous ces travaux, il ne s'agit que de ça et cette étude est faite pour avoir connaissance d'éléments que nous n'avons pas à ce jour, très précis sur la sociologie et sur toute la problématique d'habitat, de liaison urbaine, etc, voilà. La même étude est faite au niveau de Lourdes pour le quartier de l'Ophite, c'est quelque chose de très très banal dans les programmes de rénovation urbaine. Le cahier des charges est national, il est défini par l'ensemble des partenaires. Voilà, c'est tout, il n'y a pas de loup David.

M.LARRAZABAL : je ne parle pas de loup. Je dis simplement comme tu viens de le dire, c'est très banal, et les réponses seront très banales. Mais on y reviendra lorsqu'on aura le résultat de cette étude, voilà.

M.FORGET : merci Président. Je voudrais aborder le point 43 qui concerne les décisions prises par le Président. On constate un marché visant à actualiser le schéma directeur des

équipements sportifs. Je rappelle que le schéma initial intégrait la pertinence d'un équipement sportif, l'atelier des sports sur le bâtiment 313 de l'arsenal. Projet que vous avez souhaité abandonné. C'est regrettable pour l'ensemble des bénéficiaires et pour tous ceux qui se sont investis dans ce projet, que nous voudrions saluer et remercier pour le travail considérable qu'ils ont produit pour mettre en œuvre un équipement ambitieux qui répondait à des attentes fortes pour des clubs de territoire. Je voudrais donc poser une question et faire une observation. Une question : est-ce que cette actualisation n'aurait pas pu attendre février 2017, et ainsi porter sur les attentes et besoins du nouveau territoire communautaire ? En ce qui concerne la réflexion qu'inspire ce choix, il est en effet responsable d'actualiser les données afin d'orienter utilement le choix des élus. Je regrette toutefois que vous n'ayez pas jugé utile d'agir de même concernant le projet d'Auchan sur la zone d'activité Séméac/Soues. En effet, Gérard TREMEGE formulait cette demande de réalisation d'une nouvelle étude d'impact lors du Conseil Communautaire du 23 septembre 2014 et par lettre en date du 30 septembre 2014, aujourd'hui encore sans réponse. Depuis 2008, le bassin commercial a considérablement changé. De plus, la loi Notre a introduit des compétences nouvelles en matière commerciale pour les agglomérations. Dommage, que même dans votre feuille de route issue du projet du Grand Tarbes 2020, la question des vitalités commerciales ne soient pas explicitement envisagées, ni fait état de la notion de centralité des communes. Ni même sur le marketing commercial territorial où est explorée l'idée du tiers lieu où l'on parle des acteurs économiques sans évoquer le commerce. Il appartiendra donc à la future gouvernance de reprendre à bras le corps les dossiers, merci Président.

M.LE PRESIDENT : merci Michel FORGET.

M.LAGONELLE : merci Monsieur le Président. Je vais répondre à Michel FORGET sur la partie sportive, puisque Michel tu as posé une question par rapport l'actualisation du schéma directeur des équipements sportifs. Donc effectivement le Grand Tarbes a décidé, il n'y a pas si longtemps de cela, de ne pas faire l'aménagement du bâtiment 313. C'est un dossier qui a été expliqué abondamment dans cette enceinte, donc je suis assez surpris que ça revienne sur le tapis ce soir. Il n'a pas été fait essentiellement pour des raisons fiscales, puisque sa réalisation aurait entraîné une augmentation de 7% des impôts et qu'il a été considéré de façon je pense largement majoritaire ici, que c'était difficile dans la période actuelle de matraquer les habitants de l'agglomération en augmentant de 7% les impôts uniquement pour un équipement sportif. Aussi beau soit-il, aussi prestigieux soit-il. Moi je suis surpris que vous remettiez cela sur le tapis, parce que c'est un dossier sur lequel l'ancien Président n'avait pas été en mesure de réaliser cet équipement malgré les six ans pendant lesquels il a occupé la Présidence, de 2008 à 2014, et moi j'aurai tendance à dire quel dommage, quelle occasion perdue, que de temps perdu. Parce qu'à l'époque, il y avait encore des crédits abondants, et on peut se demander pourquoi entre 2008 et 2014 l'ancienne Présidence n'a pas réalisé cet équipement ? Concernant l'actualisation du schéma directeur des équipements sportifs, nous avons décidé de l'avancer à l'échelle du Grand Tarbes et de l'actualiser puisque l'ancien schéma a déjà plusieurs années. Vous savez que la prochaine agglomération qui va se mettre en place au mois de janvier va intégrer nos amis de Lourdes, d'Ossun et des quatre autres Communautés de Communes. Il ne vous a pas échappé que l'essentiel des équipements sportifs de cette future grande aggro concerne quand même Tarbes et la nouvelle agglomération puisque sur les intérêts communautaires il n'y a que la CCPL qui dispose d'un équipement sportif d'intérêt communautaire avec la piscine de Lourdes. Alors que nous, nous en avons plusieurs : la Maison de l'Escrime, la Maison des Arts Martiaux, les trois piscines et

l'Hippodrome de Laloubère. Donc, il nous a semblé judicieux de quand même commencer à travailler le projet de schéma directeur des équipements sportifs à l'échelle du Grand Tarbes, même si on est conscient qu'il faudra vite l'élargir au nouveau territoire, mais ce n'était pas la peine de perdre plusieurs mois alors qu'on pouvait avancer sur ce dossier. Voilà, je vous remercie.

M.LE PRESIDENT : merci Pierre.

M.LARRAZABAL : merci Président. Je trouve un peu fort que Monsieur LAGONELLE pleure aujourd'hui sur les cendres de la salle multisports alors qu'il a freiné des deux pieds lorsque nous avons ce projet et que nous avons les financements. Nous avons perdu les financements du fait que nous n'avancions pas dans ce dossier grâce entre autres à Pierre LAGONELLE, et puis de trouver que ça fait cher pour des équipements sportifs alors qu'au Conseil Municipal de Tarbes, il n'a de cesse de nous demander d'investir sur notamment Maurice Trélut, etc, et qu'on lui explique que là aussi c'est des impôts qui vont payer ça Monsieur LAGONELLE, alors s'il vous plaît modérez un petit peu votre analyse en ce qui concerne la salle multisports.

M.LAGONELLE : je réponds de suite à Monsieur LARRAZABAL, qui a choisi sans doute le ton de la polémique ce soir. Le bâtiment 313 est une réalité incontournable, c'est la Ville de Tarbes qui est propriétaire de ce bâtiment, depuis des années. Je pense que l'ancienne majorité du Grand Tarbes a eu six ans pour réaliser cet équipement, toutes les études étaient faites. Si vous reprenez les articles de presse, dès 2012 le Président du Grand Tarbes de l'époque annonce le début des travaux pour la fin de l'année 2012, or en 2014 il n'y avait pas eu le moindre coup de pioche donné. Alors s'il vous plaît ne vous en prenez qu'à vous-même si ce bâtiment n'a pas été réalisé, la nouvelle majorité au Grand Tarbes a fait de la modération fiscale un objectif important parce que sur le bassin tarbais, il ne vous échappe pas qu'il y a beaucoup de retraités, beaucoup de personnes qui ont des salaires modestes, et il nous paraissait quand même très compliqué politiquement parlant et par rapport au contexte économique social d'imposer une augmentation de 7% des impôts pour un seul équipement sportif. Maintenant vous pensez ce que vous voulez, nous on a pensé aux intérêts de la population et aux intérêts généraux. Voilà.

M.LE PRESIDENT : merci Pierre. Il faut être soucieux quand même des impôts locaux qui sont assez élevés.

MME VIEU : moi je vois avec satisfaction que l'on est rentré en campagne électorale, vu la tonalité générale de ces débuts d'assemblée. Je voudrais juste faire remarquer pour dire les choses tranquillement, c'est qu'il me semble aussi qu'à Tarbes on ait abandonné un grand projet qui s'appelait le Palais des Congrès pour des raisons proches de l'abandon du complexe sportif. C'est-à-dire pour des raisons bassement matérielles : on n'avait pas l'argent, à moins de faire grandir et infléchir fortement la fiscalité locale. Donc je pense qu'on peut à la fois déplorer cette situation, de fait moi je la déplore sans trop quand même, pour l'un et pour l'autre, je vous rappelle ici quand même que le complexe sportif avait été fait avec les associations, de ce point de vue je le déplore, par contre le rayonnement qu'on voulait lui donner, c'est-à-dire un rayonnement national de grande manifestation alors même que l'on est en train de nous supprimer tous les trains et que l'aéroport est en suspend, j'étais plus que dubitative sur le sujet. Mais ceci dit, j'appelle quand même à la clémence et à la

compréhension réciproque.

M.LE PRESIDENT : merci Marie-Pierre.

M.BOUBEE : juste pour clore ce sujet et une fois pour toute, on a autre chose à faire, le Conseil Communautaire a débuté depuis 25 minutes, nous avons 33 délibérations à voter. Sur le bâtiment 313 et une fois pour toute, si je mens que quelqu'un le dise dans cette salle. A une réunion où il y avait Christian, Patrick, il y avait Gérard TREMEGE, il y avait Jean-Marc, l'abandon du projet 313 a été décidé à l'unanimité du Bureau Communautaire, droite, gauche, centre, croyants, non croyants, laïques, etc. Tout le monde a décidé d'arrêter le bâtiment 313 avec une condition, c'était effectivement que le schéma directeur des équipements sportifs soit réactualisé. Cette décision a été prise en Bureau Communautaire du mois de mai ou juin ou avril. On n'est pas assez riche, on n'est pas assez fort, on n'est pas assez costaud sur le territoire pour se payer des querelles de ce luxe-là très franchement.

M.LE PRESIDENT : après on arrête car une demi-heure à parler du passé ça suffit.

M.PAUL : très rapidement, moi je n'ai jamais voté contre l'élaboration de ce projet. Au contraire j'ai toujours été pour, j'ai demandé à ce qu'il soit revisité et étudié, réduit mais surtout pas qu'on l'annule purement et simplement. Et je ne pense pas que les autres que tu as cité aient voté différemment Yannick. On ne va pas polémiquer, de toute façon le 313 est mort.

M.LE PRESIDENT : on se projette et on arrête, on ne voulait pas augmenter les impôts. Point à la ligne. On passe à la question que voulait poser Andrée DOUBRERE.

Mme DOUBRERE : c'est pas une question Président, mais nous évoquons l'étude de préfiguration du NPNRU concernant trois quartiers sur Tarbes, Bel Air, Solazur également sur Lourdes dans le cadre de la Politique de la Ville. L'étude effectivement 120 000 euros, mais elle aura l'avantage de faire l'état des lieux de ces quartiers. Moi je voudrais exprimer mon inquiétude, je l'ai déjà fait à maintes reprises, dans différentes réunions Politique de la Ville, c'est que cette étude et ce projet NPNRU est partagé dans les conseils citoyens. Les conseils citoyens de par la loi ont été mis en place, fonctionnent, mais dans ces conseils citoyens il n'y a pas d'élus, c'est la loi, il n'y a pas d'élus. Au travers de ces projets, pour l'ensemble de ces quartiers, lorsqu'on sait, plutôt on ne sait pas les financements que nous aurons pour ces projets. On va faire rêver nos concitoyens, dans leurs différents quartiers, et on fera des frustrés et des déçus. Or, dans ces conseils citoyens, il n'y a pas d'élus, je le répète, et ça ça m'inquiète. On n'aura pas malheureusement la même enveloppe que nous avons eu sur Laubadère, tout le monde est d'accord pour le dire, c'est une réussite. Alors il semblait qu'il eut été préférable de choisir un quartier, et je prends pour exemple le quartier de Bel Air, où il y avait un fabuleux projet urbanistique social, on travaille et on fait une étude sur trois quartiers mais on sait tous que jamais de la vie on pourra réaliser les projets de ces trois quartiers. Sachant que Lourdes, l'Ophite on connaît en plus il y a des problèmes de dangerosité dans ce quartier, depuis de longues années, je pense que les financements seront focalisés aussi sur ce quartier de l'Ophite. Donc que restera-t-il pour Tarbes et pour deux quartiers ? Moi c'est mon inquiétude, tranquillement que je voulais exprimer, et que j'exprime toujours en Politique de la Ville. Merci.

M.LE PRESIDENT : merci Dédée pour ces précisions.

Mme PHAM BARANNE : je vais répondre à Madame DOUBRERE ce que j'ai déjà répondu en commission Politique de la Ville. D'une part il y a des conseils citoyens, il n'y a pas d'élus mais c'est volontaire, c'est justement pour leur permettre de pouvoir discuter. Mais dans ces conseils citoyens nous avons deux animateurs, c'est par binôme dans chacun des conseils citoyens. Dans ces animateurs il y a une médiatrice spécialisée Politique de la Ville, plus soit une personne du Département, soit une personne de l'Etat qui animent, qui sont tout à fait au courant de ce qui se passe et donc s'il y a quoique ce soit, elles rectifient chaque fois. Nous avons reçu les conseils citoyens déjà ici au moment de l'étude avec l'ensemble de l'équipe qui est venue présenter l'étude. Les conseils citoyens, les uns comme les autres, sont tout à fait au courant de la situation. C'est revu à chaque fois et c'est rectifié si nécessaire. Ensuite, quant à l'étude, pour l'instant c'est une étude de préfiguration qui va nous faire un état des lieux et des propositions qui seront ces propositions puisque le Grand Tarbes a acté de faire une étude supplémentaire sur cette étude de 120 000 euros, il y a les quartiers qui vont être étudiés mais sur l'actuel et sur le futur. Donc c'est une vision à long terme et ce sont des propositions sur du long terme, donc de toute façon ce sera très utile aux uns comme aux autres, au Grand Tarbes comme à la Ville de Tarbes, tout le monde le sait. Alors après il y a de la politique politicienne pour certains, mais cette étude NPNRU elle a une utilité et elle va nous permettre de nous projeter sur l'avenir les uns et les autres. Quant aux conseils citoyens je pense, on parle de personnes qui sont adultes, qui sont responsables et qui sont tout à fait au courant de ce qui se passe et de l'objectif de cette étude.

M.LE PRESIDENT : merci Michèle. C'était très intéressant et important mais pas à l'ordre du jour, on s'écarte un peu et j'espère qu'il n'y a pas d'autres questions.

Nous allons donc pouvoir reprendre le fil logique de l'ordre du jour.

Sans plus tarder, nous passons à la présentation du rapport d'activité 2015 du délégataire du service public des transports urbains, qui sera effectué par Monsieur TIERNY, Directeur de Kéolis Grand Tarbes.

Monsieur TIERNY, vous avez la parole.

Présentation du rapport.

M.LE PRESIDENT : merci Monsieur TIERNY.

Mme VIEU : je voudrais poser une première question qui a trait au parc propriété des sous-traitants. Qu'est-ce qu'en entend par sous-traitants ?

M.TIERNY : sur le réseau, tous les services ne sont pas réalisés par l'entreprise KEOLIS Grand Tarbes.

Mme VIEU : c'est-à-dire qu'il y a des taxis par exemple ?

M.TIERNY : il y a des taxis mais il y a aussi des entreprises de transport par bus, les transports LACOSTE, STAP EVADOUR et KEOLIS PYRENEES.

Mme VIEU : d'accord, les gens qui prennent les taxis payent un tarif bus et vous les payez au tarif taxi c'est ça ?

M.TIERNY : c'est pour le transport à la demande, et effectivement le client paye le taxi de la même façon que le bus.

M.PAUL : un problème récurrent, rien à dire sur votre exposé, parfait. Il faudrait demander à vos chauffeurs lorsqu'ils stationnent pour se caler par rapport aux horaires, d'éteindre, au-delà de la minute ou deux, d'éteindre le moteur. J'ai un défilé régulier à la Mairie pour nous dire ils polluent, ils font du bruit, etc. Je compte sur vous pour leur faire remonter l'info.

M.TIERNY : le rappel est régulièrement fait. Au niveau des bus, les seuls arrêts qui parfois peuvent se prolonger pour lesquels on demande aux conducteurs de ne pas éteindre leurs bus, c'est durant les correspondances du matin et du soir sur les quais de la Place de Verdun, parce que le risque est fort et ça arrive de temps en temps qu'un bus ne redémarre pas. Et avec la configuration des quais, les manœuvres sont impossibles, et donc c'est l'ensemble du réseau qui se trouve pénalisé. D'où cette consigne historique. Mais pour les autres arrêts, il est bien entendu que les conducteurs doivent éteindre leurs moteurs quand l'arrêt dépasse deux à trois minutes.

M.PAUL : je vais donner votre téléphone aux riverains d'Urac, c'est surtout ceux-là qui se plaignent.

M.LE PRESIDENT : effectivement, nous avons reçu du courrier en ce sens, les réponses ont été données, précisées avec les explications qui étaient justes.

Mme VIEU : en fait moi j'ai une remarque mais qui s'adresse autant à nos élus qu'au délégataire. C'est-à-dire que regardant ce rapport, et regardant nos engagements de mandature, et regardant la nouvelle intercommunalité dans laquelle on va rentrer à partir de 2017, ce n'est pas une boutade mais à partir du moment où on va rentrer sur un territoire qui englobe quand même de Bordères jusqu'au-dessus de Lourdes, je pense qu'il faudrait regarder immédiatement les manquements. Moi j'en ai un comme ça à vous donner, c'est l'aéroport. L'aéroport par exemple aujourd'hui n'a pas de navette. On vient d'évoquer également la question de la Politique de la Ville, si on regarde un peu plus l'ensemble dit « des quartiers » et y compris des zones rurales c'est pour ça que j'ai posé la question sur les autres prestations et notamment les villages, je crois qu'il y a des contingences financières mais qu'en même temps il y a une obligation de service public qui nous assigne l'égalité territoriale. Et donc je pense qu'il nous faudrait regarder vers certaines directions pour assurer justement une non rupture de service public au sens plein du terme. D'autre part, comme je constate avec satisfaction que les recettes sont bonnes, et qu'il y a une augmentation du chiffre d'affaires, et que j'ai entendu monsieur dire que cela passait d'ailleurs par une fidélisation sur des abonnements et notamment sur des jeunes et de nouveaux publics, je constate avec satisfaction que les premières mesures sociales que nous avons prises amènent à ce qu'il y ait de nouveaux publics qui, dans la durée, décident de prendre les transports collectifs. Et donc regardant une situation qui est une bonne situation financière je pense qu'il nous faudrait prendre immédiatement des mesures pour élargir des tarifications sociales à des nouveaux publics. Voilà, je le dis parce que vous le savez comme moi, la question d'une mobilité positive est un facteur d'intégration premier. Donc peut être qu'on ne fera pas le 313, mais par contre immédiatement on a les moyens de donner accès à des nouveaux publics à des tarifs à plus bas prix. Enfin, je le redis ici nous on n'a pas abandonné notre objectif de gratuité des transports collectifs sur l'agglomération. Je sais qu'il y en a encore qui vont me regarder avec de grands yeux, mais ceci étant partout où ça a été fait, y compris avec des délégations de service public en direction d'entreprises privées, et j'ai en tête VEOLIA, pas KEOLIS mais VEOLIA, on se rend compte qu'à la fois le taux de fréquentation, le rapport à l'économie locale c'est-à-dire aux entreprises, le rapport à l'écologie et la mixité sociale partout avance. Alors comme messieurs, mesdames, on rentre dans un nouveau territoire, non seulement on n'abandonne pas la revendication, mais on propose de l'examiner avec sérieux.

M.LE PRESIDENT : merci Marie-Pierre pour cette intervention.

M.LEHMANN : merci Président. Moi je voulais poser une question à Monsieur TIERNY. J'ai compris que le système billettique n'était pas encore complètement mature, ou que vous n'aviez pas suffisamment de recul finalement pour l'exploiter, et je voulais donc savoir à partir de quand ce sera significatif pour vous, parce que je pense que ce sera un outil extrêmement utile pour étudier la qualité du service, la fréquentation des lignes, le circuit même. Et donc si vous avez prévu en temps voulu de le partager avec les communes, pour éventuellement avoir une étude un petit peu plus analytique de ces circuits et savoir s'il ne faut pas par hasard envisager peut être des redistributions d'arrêts en fonction de l'évolution de l'habitat.

M.TIERNY : oui tout à fait donc sur l'intérêt de ce système, c'est effectivement de pouvoir améliorer le réseau. On peut avoir par exemple un visuel très rapide sur les arrêts qui seraient très peu utilisés, ceux où il y aurait au contraire un besoin plus important. Au niveau de la fiabilisation du système, sur l'année 2016 globalement on aura des données à peu près fiables. L'avancée a été sensible sur l'année 2015 et les tous premiers mois de l'année 2016, en sachant que sur ce système là on travaille donc bien sûr en tant que délégataire en coopération avec le Grand Tarbes, avec le Fil Vert qui est porteur du projet, avec les industriels qui sont au nombre de trois sur ce système et donc parfois les choses prennent un peu plus de temps que prévu. Mais aujourd'hui en tout cas on n'a plus de points bloquants comme on avait sur les six premiers mois de l'installation, et c'est un phénomène je dirais normal qui est observé partout là où la billettique est nouvelle. Que ce soit le système retenu ou un autre, chaque mise en place de billettique et de SEIV à besoin de quelques mois de rodage avant d'être efficace. Par rapport aux communes, on comprend très bien l'intérêt que peuvent avoir les communes à connaître la fréquentation qu'il y a sur les points d'arrêts. Il est bien entendu que vous pouvez tout à fait nous les demander, et que l'on vous donnera les informations, dès maintenant elles sont disponibles sur l'année 2016, enfin sur les neuf mois écoulés, il n'y a pas de problème.

M.LE PRESIDENT : merci Monsieur TIERNY de ces explications.

M.PEDEBOY : je ne vais pas vous lire la délibération, je pense qu'elle reprend les grandes lignes de l'exposé fait par Monsieur TIERNY, il s'agit simplement de prendre acte du rapport. Mais avant cela si vous voulez je voudrais répondre à Marie-Pierre VIEU. Effectivement, les questions qu'elle pose sont des questions tout à fait pertinentes en ce qui concerne la desserte de l'aéroport. Ça me semble quand même quelque chose de très important, et puis également la desserte des petits villages qui vont venir à nous, plus exactement à partir du 1^{er} janvier, et notamment les villages situés au-dessus de Lourdes. Mais il faut savoir que ces petits villages vont être desservis. De quelles façons ils vont être desservis ? De la même façon qu'ils sont desservis aujourd'hui. Les communes de Chis, de Sarrouilles ou de Salles-Adour, c'est-à-dire du transport à la demande, ça va être du taxi et je veux en venir si vous voulez à la gratuité donc tout ça il faudra l'étudier, je ne dis pas qu'il ne faut pas en parler du tout et au contraire on en parlera et c'est au travers de la future grande agglomération qu'on en parlera. Mais c'est vrai que pour satisfaire tout le monde et il ne faut pas les laisser au bord de la route, on est tout à fait d'accord là-dessus, les petites communes il va bien falloir quand même qu'on s'occupe d'elles. Tout ça si vous voulez c'est un peu prématuré aujourd'hui d'en parler, on n'a pas suffisamment d'éléments, on a une réunion pour débattre de cela le 17 octobre, une commission avec des élus de la future grande agglomération, et on débattrà à ce moment-là de tous ces problèmes-là.

M.LE PRESIDENT : merci Christian.

M.MONTOYA : moi je crois que la notion de gratuité c'est l'idéal vers lequel on doit tendre mais encore faut-il qu'on soit tous d'accord sur cet idéal. Après, si on intègre le fait que dans les prochains chantiers et au fur et à mesure d'ailleurs que le temps passe et dans le cadre de la prochaine agglomération, si on intègre le fait que l'on est favorable à la gratuité, il nous appartient de prendre dès à présent un certain nombre de dispositions. Les premières

dispositions qui ont été prises n'ont été en fait que de se mettre dans la loi, parce que nous n'étions pas tout à fait dans la loi. Donc cette première étape elle est franchie et comme on ne demande pas la gratuité tout de suite et tout d'un coup, mais ce qu'on aimerait bien c'est qu'il y ait un calendrier qu'on engage vers un processus qui aille vers la gratuité, et pas simplement effectivement de rester figé et de subir nos assauts à chaque assemblée plénière quand il s'agit de transport. Pour éviter nos assauts, il faut tout simplement mettre en place un échéancier à partir duquel on travaillerait et auquel on se tiendrait. Mais encore faut-il que nous soyons d'accord sur cet idéal, sur cette notion de gratuité des transports, de revenir à cette notion républicaine du service public. Alors ou on veut ou on refuse, et on le dit clairement en disant on ne peut pas ou on ne veut pas aller vers cela, mais vous verrez quand on fera les comptes que le coût n'est absolument pas excessif et que effectivement pour ce qui est de l'écologie, pour ce qui est des bouchons en ville, essayer non seulement de rendre un service direct à nos concitoyens gratuitement mais en plus de ça dégager un certain nombre de voitures des centres villes et par là même la pollution qu'elle engendre. C'est assez difficile si vous voulez, pour nous aussi c'est difficile, certains collègues disaient tu remets ça sur le tapis, vous remettez ça sur le tapis, mais si vous voulez éviter qu'on remette ça sur le tapis, et bien on engage la discussion la dessus et on décide. Et là on en tirera toutes les conclusions.

M.LE PRESIDENT : merci Pierre.

Mme VIEU : moi je me suis réinscrite pour la même chose. C'est-à-dire que là on a un rapport, mais c'est quand même le Grand Tarbes qui donne la feuille de route à KEOLIS et pas le contraire, donc on peut avoir un certain nombre de contraintes et de demandes dans le cahier des charges qu'on leur demande. Moi sur les taxis c'est moyen, ce que j'en pense c'est qu'à un certain moment on peut pratiquer la politique à la demande mais on peut peut-être trouver d'autres moyens de fonctionner. Ou en tout cas peut être que dans ce cas-là, si on ne peut pas le faire par le biais de KEOLIS, on va tout à l'heure parler d'économie sociale et solidaire, et bien peut-être faudra-t-il trouver des prestataires venant du champs de l'insertion ou d'autres champs c'est-à-dire qu'on pérennise le circuit économique vertueux. Mais je voudrais en venir directement à nous, c'est-à-dire au Grand Tarbes. Moi j'ai compris quand on a parlé des engagements sur les transports qu'on parlait du Grand Tarbes, qu'on ne parlait pas d'une future intercommunalité dont à l'époque on ne connaissait pas les contours avec des vœux pieux. Donc moi quand je suis rentrée dans la majorité du Grand Tarbes la gratuité, en tout cas l'objectif de la gratuité il était sur le mandat du Grand Tarbes. Donc je comprends que ce mandat est écourté, qu'on regardera comment on peut faire dans la prochaine intercommunalité, mais ceci dit ça commence en 2017 et pour le moment on est en 2016 et on est en octobre 2016 et on a un excédent, on a un chiffre d'affaires positif. Donc moi je demande solennellement que pour la fin d'année on trouve une mesure d'élargissement de la tarification sociale, sur les transports en commun. Non seulement qu'on l'examine mais qu'on la trouve. Si vous voulez des chiffres pour étayer ça il y a un rapport qui est sorti qui dit qu'il y a 30 000 enfants aujourd'hui en France qui sont à la rue. A Tarbes on sait qu'on a la ville où il y a le plus de mono parentalité de la région Midi-Pyrénées, donc si vous voulez des idées je vais vous en donner. Mais je demande solennellement qu'il y ait un élargissement de la tarification des transports, et je le demande instamment parce que j'appartiens à une majorité qui s'est engagée pour cela.

M.LE PRESIDENT : merci Marie-Pierre on en prend acte.

M.VIGNES : simplement quand on évoque ces sujets, ce que je voulais dire, ce que j'observe c'est que sur le coût total du service transport, les recettes commerciales pèsent 14 %. Donc l'enjeu il est là, pas ailleurs, voilà.

M.LE PRESIDENT : merci Patrick.

M.BOUBEE : ce que j'ai envie de dire à Marie-Pierre c'est que l'engagement que nous avons

pris, c'était qu'on pratiquerait la gratuité à la fin de ce mandat qui s'achève en 2020, ou bien au plus tard au milieu du mandat suivant. C'était ça l'engagement que nous avons pris de manière solennelle tous ensemble. Quand tu as dit tout à l'heure que certains étaient en campagne, je vois que c'est vrai, je le constate. Ce que tu proposes, on va demander si c'est possible au Président de la Commission ou au rapporteur effectivement de l'étudier. Après, je crois qu'il faut en ces périodes un peu troublées que nous gardions raison, que nous soyons raisonnables, attentifs. Bien évidemment je partage tout ce que tu as dit sur la situation. L'accès à la mobilité est un facteur d'intégration sociale incontestable, donc nous devons nous pencher avec sérieux sur ce sujet-là. Si nous pouvons l'améliorer dans la mesure de nos moyens, il faudra le faire bien évidemment. Après, l'agglo s'agrandit, certains l'ont voulu, certains ne l'ont pas voulu, certains qui ne l'ont pas voulu vont se rendre compte que ça va avoir des effets positifs, je pense à la taxe transport par exemple et ça aussi c'est un fait nouveau au niveau de nos recettes qu'il va falloir étudier. Ces impacts doivent être mesurés, évalués, et c'est à l'aune effectivement de ces données factuelles et précises et de notre volonté politique de toujours mieux optimiser le service public, qu'on prendra des décisions adéquates.

M.LE PRESIDENT : merci Yannick.

M.MONTOYA : pour ceux qui l'auraient oublié, notre engagement à voter le budget était conditionné d'un certain nombre de propositions. Et je peux vous dire que si ces propositions ne sont pas retenues rapidement pour ma part je ne voterai pas le budget.

M.BOUBEE : Pierre moi non plus je ne voterai pas le budget 2017 parce que je ne sais pas ce qu'il va être. Donc je ne le voterai pas. Et il y a plein d'inconnues encore, je te le rappelle, le FPIG, la dotation de l'Etat,..... Après, juste un point, je suis embêté de le dire mais je le dis parce que je suis fabriqué comme ça, les querelles de famille on les règle en famille.

M.LACOSTE : oui merci Président de me donner la parole, c'est juste une petite question sur l'absentéisme si vous pouvez m'y répondre, je suis quand même je ne dirais pas alarmé mais je suis quand même surpris du pourcentage d'absentéisme en fin l'année dernière par rapport à l'année 2014. Si vous pouvez nous y répondre ? Et pour quelles raisons autant de congés maladie ? J'espère que ce n'est pas dû au travail, aux conditions de travail ou autre ? Est-ce que vous avez cerné le problème ?

M.TIERNY : comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a parfois des concours de circonstances, ce qui fait que les personnes rencontrent des difficultés de santé, et là un nombre plus important que l'année précédente. Un effet qui peut jouer aussi c'est qu'on a une population assez stable au niveau des conducteurs et qu'ils prennent tous un an de plus chaque année et que ça peut avoir un impact aussi là-dessus. On a eu également, j'en n'ai pas parlé, on a eu quatre agressions sur le réseau, agressions de divers niveaux, mais en tout cas le réseau de Tarbes est habituellement plutôt calme et au mois d'avril 2015 il y a eu des agressions verbales assez poussées, ou voire même violentes, puisqu'on a notamment un conducteur qui a été frappé par un automobiliste. Ces événements ont donné lieu également à des arrêts de travail. Voilà donc on a plusieurs facteurs qui peuvent l'expliquer, c'est épisodique, et sur l'année 2016 notamment on a encore certains mois où l'absentéisme était important. Je précise que aussi bien pour les arrêts de travail, arrêts liés à la maladie ou accidents du travail qui ne font pas partie des statistiques, puisqu'il y en a quand même eu quelques-uns, en aucun cas la responsabilité de l'entreprise n'a été engagée. C'est-à-dire qu'il y a eu des arrêts qui ont été retenus comme accidents du travail, ça n'a jamais été suite à un manquement de l'entreprise.

M.LE PRESIDENT : merci Monsieur TIERNY de ces explications. Il ne s'agit pas de voter, l'assemblée doit donner son avis, doit prendre acte de ce rapport.

M.BOUBEE : merci beaucoup Président. Un autre point, chose promise chose due. Compte rendu du Bureau Communautaire, synthèse sommaire, réunion du 12 novembre 2015, c'était le point ne donnant pas lieu à délibération. On regarde les questions du Conseil

Communautaire, point 1, PPI 2015-2019 avec et sans le Bâtiment 313. A l'issue de la présentation, un débat s'est instauré entre les membres du Bureau, je vous donnerai lecture des présents, et il a été décidé à l'unanimité d'abandonner le projet du bâtiment 313 dans sa forme actuelle, d'en informer l'Etat, la Région et le Département et de procéder à l'actualisation du schéma directeur des équipements sportifs.

M.PAUL : tu as dit un truc important, « dans la forme actuelle ».

M.BOUBEE : Michel a dit vous avez arrêté le bâtiment 313. C'est tout à fait inexact. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Etaient présents, Marc GARROCCQ, Gérard TREMEGE, Geneviève ISSON, Jean-Christian PEDEBOY, Patrick VIGNES, Roger LESCOUTE, Denis FEGNE, Jean-Michel LEHMANN, Christian PAUL, Martine FOCESATO, Jean-Christian AMARE, Bernard LACOSTE, Pierre LAGONELLE, Claude LESGARDS, Alain TALBOT, Gilles CRASPAY, Jean-Marc LACABANNE et moi-même.

On va remettre Baptiste s'il vous plait ce compte rendu recto-verso à nos amis de la presse. Pour qu'une fois pour toute on arrête de dire que nous avons arrêté le bâtiment 313. C'est une décision unanime.

M.LE PRESIDENT : c'est tout le monde qui l'a arrêté.

M.VIGNES : merci Monsieur le Président. Je me réjouis Yannick que tu remettes ce document à la presse puisqu'effectivement comme l'a fait observer mon voisin Christian PAUL et quelques membres présents à ce Bureau, il n'a jamais été décidé à l'unanimité à l'occasion de ce Bureau d'abandonner le projet. Il a été décidé d'abandonner ce projet dans sa forme actuelle, et il avait été pris l'engagement selon lequel serait étudiée la possibilité d'en revoir le format pour en permettre la réalisation, et c'est en ce sens que tu as obtenu l'unanimité. Je n'ai pas l'habitude de polémiquer, je sais que la période, d'autres que moi l'ont souligné est propice aux gesticulations politico politiciennes, je crois que l'on a autre chose à faire. Ça va faire 1 h 30 que l'on est là, et que finalement pour exister médiatiquement certains prennent la parole inutilement. Donc je n'en profiterai pas davantage. Merci.

M.BOUBEE : Patrick, je suis tout à fait d'accord avec toi, c'est exactement ce que j'ai lu, on a décidé ensemble d'arrêter le projet 313 dans le format actuel et on a acté notre volonté de réactualiser le schéma directeur. Nous sommes d'accord.

M.PAUL : mais justement ce n'est pas ce que tu as dit Yannick. Tu nous as fait dire à nous qu'on avait voté unanimement pour l'abandon du projet. Non, il ne faut pas dire n'importe quoi. Je veux bien que tu donnes à la presse ce papier mais enfin il faut rétablir la vérité.

M.LAGONELLE : simplement je me rappelle que dans ce Bureau, il avait déjà été présenté une nouvelle version modifiée par rapport au projet initial, donc on n'était pas dans la version d'origine. Cette version ne donnait plus vraiment satisfaction et aller au-delà encore en termes de révision de ce projet l'aurait complètement dénaturé. Et in fine, c'est un projet qui ne ressemblait plus à grand-chose si on avait été encore au-delà en termes de réduction budgétaire.

M.GAILLANOU : juste pour rappeler quand même que le projet initial de 10 millions avait été revu, il était passé à 8,5 millions, donc c'était plus le projet initial là.

2) Approbation du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) - Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) du réseau des transports publics du Grand Tarbes

Jérôme CRAMPE : juste avant de conclure et de laisser la place aux questions, je voudrais en profiter pour remercier les personnes avec qui nous avons travaillé depuis un an, mes collaborateurs et moi-même sur cette étude. Je ne vais pas tous les citer mais citer toutefois M.PEDEBOY, Président de la Commission Transport, Mme CAPDEVIELLE et M.TIERNY, avec qui nous avons travaillé avec plaisir tout au long de l'année.

M.LE PRESIDENT : merci Jérôme, maintenant place aux débats.

M.PEDEBOY : merci Monsieur le Président. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit, je ne vais pas vous relire toute la délibération, simplement je vais faire un rappel de l'estimation des travaux qui s'élèvent à 4 677 614,43 euros H.T. Ces travaux doivent être réalisés sur trois ans soit par les communes soit par le Fil Vert. La réalisation du SDA ADAP dépendra de la décision des inscriptions budgétaires des différents maîtres d'ouvrage. L'inscription dans le budget du Grand Tarbes de l'enveloppe financière pour le versement de fond de concours aux communes est donc proposé dans le cadre du SDA ADAP correspondant à 50 % du coût HT des travaux pour les montants suivants : 15 000 euros en 2016, 377 000 euros en 2017, 377 000 euros en 2018. Les subventions complémentaires pourraient être sollicitées par les communes auprès de la Région et du Fil Vert pour l'aménagement des 52 points d'arrêt constituant des pôles d'échanges entre les lignes de transport afin d'espérer atteindre sur l'aménagement de ces points d'arrêt dits prioritaires un taux de subvention de 80 %. La liste et les préconisations techniques d'aménagement pour chaque point d'arrêt prioritaire ont déjà été transmises aux services techniques des communes concernées et leur seront transmises à nouveau après approbation du SDA ADAP des réseaux des transports publics, ainsi qu'aux autres autorités organisatrices de la mobilité concernés par les pôles d'échanges principaux ou secondaires. Le SDA ADAP doit maintenant être transmis à Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées. Il vous est donc demandé d'approuver le projet du schéma directeur d'accessibilité.

M.LE PRESIDENT : merci Jean-Christian.

Délibération adoptée à l'unanimité.

M.LE PRESIDENT : merci Monsieur CRAMPE, merci M.TIERNY, vous pouvez disposer.

3) Action économique d'intérêt communautaire : le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire

Présentation :

- M. Jean-François MOJICA, membre de l'association Réseau Accompagnement Solidarité, présentation du projet café citoyen.
- M. Bruno LANGLET représente la coopérative de financement solidaire IES (Initiative pour une Economie Solidaire).
- Mme Véronique DUCOMPS représente le groupement de l'agriculture biologique des Hautes-Pyrénées, et le pôle territorial de coopération économique qui est fédéré et coordonné par le groupement de l'agriculture biologique des Hautes-Pyrénées.

M.LE PRESIDENT : on a eu plaisir à vous écouter et je vous exprime ma profonde gratitude pour votre engagement dans l'économie sociale et solidaire. C'est très bien de venir en porte-parole en parler comme vous en parlez si bien. On voit que vous êtes motivés et que vous avez le cœur à cette solidarité. Ils sont à votre disposition et je pense qu'ils peuvent répondre à des questions éventuelles. Oui Michèle tu as la parole.

Mme PHAM : non pas de question mais les remercier et dire combien c'est important d'avoir précisé ce que vous avez précisé, c'est qu'il y a le social aussi, mais qu'il y a l'économique et

pour notre territoire c'est très important. Et pour nous c'est aussi un apport d'emplois qui est très important pour les uns et pour les autres, en plus de l'aspect social.

M.LE PRESIDENT : Dédée DOUBRERE tu veux parler, tu as la parole.

Mme DOUBRERE : merci Président. Je voudrais dire après la présentation de ces Messieurs Dames concernant leur projet, et là je m'exprime en tant que Conseillère Départementale, tout le monde le sait qu'il y a un Projet de Territoire initié par Monsieur PELIEU, Madame RODRIGO et Monsieur TREMEGE, je pense que après avoir entendu votre présentation, il y a un chantier qui s'appelle « bien vivre ensemble » et j'en suis la référente, je pense que vous y avez toute votre place. Nous avons organisé trois speed-dating déjà, une rencontre sportive récemment, mais je pense que nous sommes dans l'humain, vous avez toute votre place puisque c'est la rencontre d'associations et d'entreprises.

M.LE PRESIDENT : merci Dédée. Marie-Pierre a demandé la parole.

Mme VIEU : oui, je vais lire la délib. Mais moi je trouve important de dire que la délibération qu'on va voter maintenant ne vaut pas simplement par la somme qu'on va leur octroyer, c'est un peu plus de 50 000 euros, mais on avait eu le débat au mois de juin, je pense que l'on c'était quitté sur un équivoque. Mais de demander de voter la compétence économie sociale et solidaire, c'est d'abord leur donner immédiatement un levier pour qu'ils puissent s'installer, pour qu'ils puissent créer de l'emploi, pour qu'ils puissent aller chercher des crédits. Et ensuite dans notre réflexion d'ensemble, et sur l'économie comme vient de le dire Andrée DOUBRERE, sur le développement territorial du département, et bien c'est un moyen d'avoir cette entrée et d'avoir une expérience qu'on va pouvoir cumuler dès à présent.

Lecture de la délibération.

M.LE PRESIDENT : merci Marie-Pierre. Dédée DOUBRERE demande la parole.

Mme DOUBRERE : oui Président, donc nous n'avons pas voté cette délibération lors du précédent Conseil Communautaire, et ce choix reposait sur la décision que définir un intérêt communautaire nouveau à quelque mois d'une fusion ne nous paraissait pas opportun. Cependant, il se trouve que des acteurs économiques et porteurs de projets que nous avons eu plaisir à entendre ici ce soir, vont pouvoir bénéficier d'un montant d'appel à projets et du fonds de garantie. Donc bien sûr, aux précisions que Madame VIEU avait apportée à Monsieur TREMEGE, et pour éclairer cette démarche, et afin de ne pas menacer vos projets mis en place sur ce modèle économique bien évidemment nous allons voter cette délibération. Ensuite nous avons quand même toujours soutenu les actions qui vont vers plus de solidarité économique et sociale, l'encouragement au circuit court et l'économie présenteielle. Nous devons certes être présents, actifs, mais pas précipités, ni non plus maladroits et je crois que nous devons surtout être très attentifs aux besoins des petits territoires, et là nous nous tournons vers la future grande agglo et des services de proximité. Les services de proximité je voudrais insister sur cela. Nous devons promouvoir l'économie sociale et solidaire, nous devons aussi préparer des actions de solidarité circulaire. Monsieur TREMEGE a initié un peu cette méthode lorsqu'il a proposé dans la future gouvernance des échelles de décisions plus proches des territoires actuels avec des conseils de territoires que certains ont appelé pôles territoriaux. Et enfin pour terminer, économie sociale et solidaire, voilà trois mots qui parlent d'économie, mais qui parlent d'humain au cœur de l'économie, et nous savons aujourd'hui dans quelles situations nous nous trouvons. Donc bien évidemment générer des emplois, tout à l'heure lors de la présentation des transports Marie-Pierre l'a évoqué, comment demain pourrions-nous aller dans tous ces petits villages, car il restera bien nos petits villages, si ce n'est avec des porteurs de projets certainement qui rendront des services à des publics toujours défavorisés, des publics fragiles. Nous le savons, donc je pense qu'on ne peut

qu'encourager cette démarche et, me semble-t-il, dores et déjà réfléchir de façon collégiale. Merci.

M.LE PRESIDENT : merci Dédée pour cette adhésion, ce partage des idées. Oui qui veut parler ? Tu as la parole Yannick.

M.BOUBEE : c'est une belle soirée ce soir, elle était effectivement triste au mois de juin, ce soir elle est belle, car il y a un consensus global pour soutenir cette économie respectueuse de l'environnement, respectueuse de l'homme, pas délocalisable, c'est une très belle soirée, et je vais me permettre d'inviter les autres communes, comme tu l'as fait Marie-Pierre, à faire comme la commune d'Aureilhan, c'est-à-dire à souscrire des parts d'IES. En politique on est pas ce qu'on dit, on est ce qu'on fait. Merci beaucoup.

M.LE PRESIDENT : merci Yannick, moi aussi je suis très heureux de voir cette solidarité. Oui tu as la parole Marie Pierre.

Mme VIEU : moi je voulais, on en avait parlé une fois, et c'est pour corroborer ce que vous venez de dire, il y a un laboratoire d'économie sociale et solidaire que connaît bien d'ailleurs Véronique DUCOMS, à l'Université Jean-Jaurès à Toulouse, et qui avait fait il y a quelques années une expertise du territoire de Midi-Pyrénées, qu'il fallait pour notre territoire des Hautes-Pyrénées, et où ils trouvaient que économiquement il y avait un maillage fertile entre ce qui restait de service public, ce qui pouvait y avoir d'artisans. Parce que très souvent, on oppose l'économie sociale à l'artisanat, et de nouvelles activités notamment dans la ruralité, et ils pensaient à l'agriculture, mais ils pensaient à de nouveaux services à la personne pour répondre à des besoins émergents. Je pense aux personnes âgées mais pas que, et je pense que dans le pré-travail qu'on va faire, il faudrait regarder ça. Parce que c'est de l'emploi non délocalisable. Voilà, c'est pour donner crédit à ça et que c'est nous tous, quelles que soient nos opinions par ailleurs, qui allons être bénéficiaires et la population.

M.LE PRESIDENT : merci. C'est l'intérêt de tout le monde, c'est l'intérêt de tous. D'autres intervenants ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

M.LE PRESIDENT : merci M. LANGLET, merci Mme DUCOMS et merci M. MOJICA. Nous allons reprendre le cours de l'ordre du jour.

4) Contrat Régional Unique du Grand Tarbes 2015-2017/2020 : programmation 2016

Lecture de la délibération.

M.LE PRESIDENT : quelqu'un veut parler ? Oui David.

M.LARRAZABAL : merci Président, j'ai une question et un souhait. Une question alors sans polémique aucune, j'avertis tout le monde et puis je considère qu'ici faire de la politique ce n'est pas un gros mot, non mais il y en certains apparemment que ça dérange quand on dit qu'ici on vient faire de la politique, oui je suis désolé j'en fais ici ça me paraît normal, on a un peu mandat pour ça.

M.LE PRESIDENT : Il faut faire de la politique au sens noble du terme.

M.LARRAZABAL : voilà et même fut-elle politicienne, ce n'est pas un gros mot non plus. Une question Charles justement, pardon Président, en ce qui concerne la Mairie d'Orleix, je vois qu'il y a la construction d'un pôle de santé. Alors je n'ai rien contre les pôles de santé, d'ailleurs

Marc GARROCCQ en a fait un à Bours et il avait été soutenu par le Grand Tarbes aussi, et je crois que c'est un succès Marc si je ne me trompe pas, ton pôle de santé.

M. GARROCCQ : ce n'est pas un pôle de santé, c'est un cabinet médical.

M.LARRAZABAL : oui enfin c'est un cabinet médical, et je voulais savoir en ce qui concerne le pôle santé, ce qu'il y avait sur Orleix, s'il y avait eu une étude justement, et si vous saviez qui va s'installer à Orleix ? Des médecins, des kinés, je ne sais pas. Après, je n'ai strictement rien contre le projet. Alors ça c'était pour la question, et puis pour le souhait, je suis en attente de ce qui va être attribué à la Ville de Tarbes effectivement pour le Haras. D'abord c'est l' élu tarbais et le conseiller départemental Tarbes III sur lequel se positionnent les Haras qui pose la question, et j'espère simplement que le Grand Tarbes va pouvoir s'aligner sur les financements de la Région, voilà.

M.LE PRESIDENT : oui merci David, oui je parle pour Orleix, on avait un docteur qui avait 75 ans qui a pris sa retraite. On écoute la population qui demande des docteurs, donc c'est vrai. Et comme on avait déjà le terrain, sur lequel foncier il y avait déjà les kinés alors on a décidé de faire un pôle médical, et en même temps de faire un cœur de village, d'améliorer le cœur de village. Les docteurs on ne les a pas encore, mais on a toujours les infirmières, l'ostéopathe que j'héberge à l'ancienne mairie en attendant que le bâtiment soit construit. Alors le financement, on espère se l'auto-financer par les loyers. Le paramédical on l'a déjà, les docteurs on ne les a pas, mais je ne désespère pas d'avoir des docteurs, parce-qu'entre parenthèse j'ai un petit-fils qui est docteur, j'espère qu'il nous aidera à trouver des docteurs.

M.LARRAZABAL : oui parce que c'est là que se pose la question Président, le manque de médecin, dont nous ne pouvons rien, nous sommes les victimes de cela. Mais j'ai vu ailleurs des constructions de pôles médicaux ou de cabinets médicaux qui ont fini en alimentation générale, parce qu'effectivement il y a un manque de médecin, mais ça il n'y a pas de critique là-dessus, j'accompagnerai ce projet ce n'est pas un souci.

M.LE PRESIDENT : d'accord, mais c'était un véritable besoin parce que pour trouver un docteur ça n'a pas été facile, parce qu'il y a des docteurs qui ont refusé de nous prendre, moi je peux en témoigner parce que ça m'est arrivé, j'ai été récupéré par un docteur à la maison médicale à Rabastens. Je ne vais pas parler que de mon cas personnel, mais pour te dire que c'est un besoin, la population en général le demande.

M.BOUBEE : je réponds à David sur le Haras. Il y a eu un premier comité de pilotage du Contrat Régional Unique qui s'est tenu le 8 juillet, que j'avais l'honneur d'animer ; Anne-Marie ARGOUNES représentait la Ville de Tarbes. A ce comité de pilotage, j'ai pris l'engagement pour le Grand Tarbes que ce beau projet de réhabilitation et de rénovation du Haras serait accompagné par le Grand Tarbes, au même niveau que le soutien que la Région apportera. Il y a eu un comité de pilotage spécifique Haras, qui s'est tenu il y a une quinzaine de jours aux Haras, le 16 septembre plus précisément, et là le Grand Tarbes a renouvelé son engagement au même titre que les autres partenaires. C'est-à-dire qu'aujourd'hui le projet est à l'étude comme tu le sais, dans l'attente de la définition précise d'un programme. Donc tous les partenaires financiers sont dans les starting blocks et attendent la définition de ce programme. Et je dis à nouveau publiquement, pour répondre très précisément à ta question, que l'aide du Grand Tarbes sera la même que l'aide de la Région. Voilà.

M.LE PRESIDENT : merci de ces précisions.

M.LARRAZABAL : merci beaucoup. Je vais terminer, c'est moins sympa, mais ce n'est pas méchant, il s'agit ici d'acter de toute façon des projets des collectivités locales d'accompagnement, ce ne sont pas des projets Grand Tarbes. Donc on accompagne et c'est vrai que pour aujourd'hui on est là pour acter un peu plus de 17 000 euros, sur 6 millions et

demi de projets totaux. Donc voilà ce sont des projets des collectivités locales, on est bien d'accord.

M.LE PRESIDENT : bien sûr, bien sûr, bien évidemment. Marc GARROCCQ veut parler, tu as la parole.

M.GARROCCQ : il faut, une info pour le cabinet médical, j'ai la chance d'avoir un médecin, donc ce ne sera pas une épicerie déjà, c'est déjà pas mal, donc qui exerce maintenant depuis trois semaines et apparemment ça à l'air de bien marcher, donc j'espère que ça restera. Et le Grand Tarbes m'a financé dans le cadre des fonds de concours aux petites communes.

M.LARRAZABAL : je présidais la commission à cette époque-là.

M.LE PRESIDENT : tout est bien qui finit bien. D'autres intervenants ? Oui Jean-Michel tu as la parole.

M.LEHMANN : moi je voulais juste savoir si on sait la date de réunion de l'assemblée délibérante pour valider les engagements au niveau de la Région.

M.LE PRESIDENT : c'est une très bonne question ça, mais moi je ne sais pas répondre là. Je ne sais pas si elle est fixée cette réunion.

M. BOUBEE : Benoît quelle est la date du comité financier?

M. FUHRMANN : a priori mi-décembre.

M.LE PRESIDENT : merci Benoît. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote, parce que je vois qu'il y en a qui commencent à partir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5) Prise en considération de la contribution du Conseil de Développement à la réactualisation du projet "Grand Tarbes 2020"

M.BOUBEE : merci Président, là aussi c'est un moment assez important de notre itinéraire, puisque le Conseil de Développement, animé par Gilles GUILLON, cadre supérieur de DAHER, et Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Polytechnique de Nantes, a remis ses conclusions. Les Elus que nous sommes ne sont absolument pas intervenus dans la rédaction de ces conclusions et de ces orientations : ils ont eu tout à fait carte blanche pour travailler en toute liberté et nous apporter leur contribution. Je tiens à remercier très sincèrement tous ceux qui ont travaillé, par exemple je sais que Monsieur ABADIE de CRESCENDO s'est beaucoup investi, Monsieur HAAS s'est également beaucoup investi, des Universitaires, les Chambres Consulaires, Monsieur DUVIN est également venu travailler au sein de ces groupes de travail, etc. et ce document est le fruit de leur contribution. C'est-à-dire qu'ils nous éclairent par à la fois leurs compétences, leurs expériences sur ce que pourrait être l'actualisation de notre feuille de route Grand Tarbes 2020. Je voulais vous dire que le Président vous a transmis début juillet ces orientations, et qu'à ce jour je vous informe qu'il n'y a eu aucune observation qui ait remonté. Donc le Conseil de Développement n'a pas été saisi, puisque ces conclusions ont été considérées comme définitives. Même si jamais, nous savons parfaitement que le périmètre de l'agglomération va changer, il n'en demeure pas moins que ce travail d'analyse et de prospective apparaît utile.... Je m'excuse je vois tout le monde partir, à mon avis il y a des questions assez importantes, notamment je pense à celle que doit présenter Christian par exemple, parce que c'est du travail pour les entreprises, je veux parler de toutes les délibérations relatives aux cautions pour les organismes HLM, qui ne pourront pas signer

les contrats, les marchés si jamais effectivement ils n'ont pas de caution. Ou est-ce que l'on en est actuellement du quorum ?

M.LE PRESIDENT : je pense que c'est bon actuellement.

M.BOUBEE : parce qu'on est tous d'accord pour qu'il y ait de l'emploi etc., mais il ne faudrait pas que nos absences fassent que les entreprises ne puissent pas être sollicitées.

M.REVILLER : on est encore bon, on en a six, sept d'avance.

Lecture des conclusions.

M.BOUBEE : ce n'est pas au débat.

M.LE PRESIDENT : il n'y a pas de vote.

M.BOUBEE : après votre avis a été sollicité par trois fois, c'est ce que je voulais dire, avant la soirée de ce soir.

M.LE PRESIDENT : merci, quelqu'un veut des précisions, quelqu'un veut intervenir ? Oui Marie-Pierre.

Mme VIEU : oui moi je veux bien mais ça va être très court. D'abord je voudrais dire qu'il y a un mot qui manque quand même dans tout ce document me semble-t-il, c'est le mot service public. Il n'y est pas une fois. Je pense que parfois il y a des actes manqués qui sont très révélateurs. D'autre part je pense qu'également dedans il y a des choses qui peuvent faire que je sois complètement sensible et on y est tous sensible, il y a l'économie sociale et solidaire, ce qui est dit sur l'aéroport est important, ce qui est dit sur la LGV est important. Je tiens quand même à vous dire ici que d'ici à juin 2017 si rien ne se passe, il y aura 60 suppressions d'emplois sur le site SNCF de Tarbes, sans la LGV, mais tout simplement parce qu'il y a le TER, il y a la question des trains de nuit et autres. Et donc voilà moi je prends acte de ça, mais je voulais dire que si j'avais dû le voter, je ne l'aurais pas voté pour des raisons politiques de fond, c'est que tout cet exposé on peut en sortir des points extrêmement précis et qui m'agrément, mais quand même temps il s'inscrit dans une libéralisation de l'économie, dans une mise en concurrence des territoires que je n'ai pas approuvée quand on a voulu appliquer à nous la loi NOTRe, et de la même manière on le retrouve dans ce document. Et c'est ce qui fait que je ne l'aurai pas approuvée, et que sur certain point même je pense qu'il y aura des mobilisations contre des points parce que ça va amener à des réductions de l'espace public, à la création d'inégalités supplémentaires, j'en passe et des meilleures.

M.LE PRESIDENT : merci Marie-Pierre. Oui David tu as la parole.

M. LARRAZABAL : moi sur ce document, bon ce document on le connaissait un petit peu avant, puisque c'est une réactualisation, c'est un lifting. Moi je suis un peu surpris que ce document on nous le présente aujourd'hui, parce que en fait c'est une visibilité à trois mois aujourd'hui que nous avons dans notre assemblée. Moi je crois qu'il y a quand même beaucoup d'élus qui vont venir de nombreuses communes pour former la future assemblée, et je crois que c'est avec eux qu'il va falloir en discuter aussi. Moi ce document, et tu as raison Marie-Pierre, on est rentré en campagne, moi je sais qu'il y a des candidats déclarés ici, y a des candidats en campagne tu es déclaré. Moi je ne vois pas tellement ce document, je vois que c'est un document de campagne électorale, c'est un programme presque électoral, et il faudrait avoir un peu de, juste un peu de recul et un peu de perspective. Je reviens sur tous ces élus qui vont arriver dans la grande aggro, cette aggro qui est en marche forcée, plus de 95% des gens qui vont rentrer dans cette grande aggro et des élus ne la voulaient pas, il faudrait pas que le Grand Tarbes arrive comme ça en disant nous le projet on l'a d'une manière

hégémonique, eux aussi ont des idées sur le territoire. Donc je trouve dommage que ce soit présenté ici ce soir comme ça, je trouve que se donner des visibilité à 2020 alors que l'on a une visibilité à trois mois c'est un petit peu tromper les gens. Ne pas prendre l'avis de ceux qui vont nous rejoindre, c'est un peu les dénigrer. Moi je crois qu'il aurait fallu attendre, mais cela dit Yannick effectivement tu as un joli document de campagne.

M.LE PRESIDENT : merci David. Bon je crois que Yannick veut répondre.

M.BOUBEE : oui merci beaucoup David, il paraît qu'on ne prête qu'aux riches et ça me reconforte donc. Les Conseils de Développement existent à côté de toutes les Communautés d'Agglomération, ils sont obligatoires. Au cours de la mandature précédente, il s'est réuni une fois. Nous dès qu'on est venu aux affaires, on a refait travailler le Conseil de Développement. Il a travaillé, il a mis du temps et il rend ses conclusions maintenant.

M.LARRAZABAL : ça tombe bien.

M.BOUBEE : non David, non je ne vais pas polémiquer là-dessus parce que ça ne vaut pas le coup

M.LARRAZABAL : ça n'est pas une polémique.

M.BOUBEE : non je te dis je ne veux pas polémiquer là-dessus. Il y a eu des personnes intéressantes sur le territoire qui ont créé, qui ont su fédérer, à un moment donné travailler. Alors les conclusions elles sont plurielles, Marie-Pierre effectivement, je t'entends, un aéroport deux pistes ce n'est pas idiot, un pôle multimodal ce n'est pas idiot, ça éclaire sur des choses, ils nous ont éclairé sur des choses. C'est arrivé maintenant, je ne sais pas si ce sera le programme. Après s'agissant de respecter tous les autres partenaires, toutes les autres communes, on ne va pas, Patrick je suis désolé je dois répondre, ça été la feuille de route ici. Nous avons créé, tu dois le savoir un comité de pilotage avec les sept Présidents des intercos, avec les Maires de Tarbes et de Lourdes, parce qu'il fallait qu'ils soient présents, je te le dis, pour travailler institutionnellement sur la grande agglomération, et un comité technique avec tous les techniciens y compris ceux de la Ville de Tarbes. Donc ce sont effectivement les 133 Conseillers Communautaires qui seront en place le 1^{er} janvier, qui après écriront ensemble avec leur diversité, avec leur histoire respective, avec leur culture, avec leur géographie, la meilleure feuille de route possible et qui permettra à ce territoire de vivre, si ce n'est de survivre. Donc ça arrive là, le tempo n'est pas coquin, c'est parce qu'ils ont travaillé, le temps de créer les groupes de travail, ils ont travaillé pendant un an grosso modo. Et ça c'est un travail collectif qui peut être pris ou pas pris, et notre devoir c'était de le porter à la connaissance du Conseil Communautaire. Mais bien évidemment, la feuille de route politique, au sens noble du terme, elle sera écrite par les Conseillers Communautaire qui auront été désignés par leurs Conseils Municipaux respectifs bien évidemment.

M.LE PRESIDENT : merci Yannick pour cette intervention. Oui Eugène tu as la parole.

M. POURCHIER : moi je voudrais m'adresser au Président, lui demandant s'il était possibles de hâter les délibérations qui nécessitent un vote du quorum parce que je vois beaucoup de gens partir et bientôt nous ne l'aurons plus.

M.LE PRESIDENT : oui d'accord. Christian tu avais demandé la parole, tu l'as.

M.PAUL : alors pour information et concernant les travaux réalisés sur l'axe Tarbes – Toulouse, on a eu une réunion avec la SNCF hier, et ils nous demandent, alors qu'on avait un accord à l'origine pour qu'ils travaillent de 7 heures du matin jusqu'à 20 heures le soir, acté par Madame la Préfète, ils nous demandent de travailler pendant deux mois et demi toute la nuit avec production de poussière, de lumières et des lumières énormes, les gens même en

fermant les volets et les rideaux ça passent à travers, et un bruit incroyable. Alors demain ils doivent m'envoyer leur étude d'impact, je vais aller voir trois ou quatre riverains et je ne sais pas si je leur donnerai l'autorisation. Alors ils me disent, si vous ne donnez pas l'autorisation, on va perdre du temps, et il y a des gens qui seront au chômage. Ils nous font le chantage du chômage, j'ai dit compter à Bordères tous les impacts que l'on a eu avec la rocade, maintenant avec la SNCF, avec l'UTV 65, les gens commencent à en avoir ras le bol. Sans compter aussi que derrière au niveau de la ZAC, et je ne parle pas des gens du voyage, mais au niveau de la ZAC j'étais encore cet après-midi avec un industriel, on ne peut rien leur proposer à cause des lenteurs administratives.

M.LE PRESIDENT : merci Christian. On va avancer, je rappelle qu'il n'y a pas de vote, il faut prendre acte.

M.BOUBEE : la CitésLab et après toutes celles de Christian. On y va ?

12) Candidature au dispositif CitésLab de la Caisse des Dépôts

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Lecture de la délibération.

Mme LAYRE-CASSOU : excusez-moi, je vous coupe, mais c'est de la maltraitance d'élus qu'on vit depuis trois ans ici, mais bien entendu. On commence des séances à 18 heures 30, on rentre chez nous à 23 heures. Maintenant on est fatigués, on ne sait même plus ce que l'on va voter. Est-ce que l'on ne peut pas, je le dis depuis trois ans, est-ce qu'on ne peut pas augmenter les fréquences des conseils pour que l'on ait moins de dossiers à l'ordre du jour, et que l'on puisse voter des choses sereines, c'est tout. C'était mon coup de colère.

M. BOUBEE : on a perdu 50 minutes au début du Conseil

Mme LAYRE-CASSOU : ce n'est pas de ma faute

M. GARROcq : s'il vous plaît, maintenant on vote la TEOM, on en reparlera plus tard, si vous voulez, sinon on va se coucher vraiment tard.

Suite de la lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

M.LE PRESIDENT : on passe à la 18, de la 18 à la 29.

M.PAUL : si vous voulez je vous les synthétise, par contre pour synthétiser dans des dossiers dématérialisés ce n'est pas trop possible. Heureusement que mon amie Hélène à côté m'a donné ces dossiers. La prochaine fois pour ce genre de chose si je pouvais avoir des dossiers sur papier ce serait pas mal.

Mme LAYRE-CASSOU : tu peux te les imprimer aussi.

18) Subvention pour la réalisation de 2 logements locatifs très sociaux (PLAI) par PROMOLOGIS, sur la commune de Tarbes, dans le cadre du Programme Local pour l'Habitat (PLH) de l'agglomération tarbaise

19) Subvention pour la réalisation de 6 logements locatifs très sociaux (PLAI) et 15 logements locatifs sociaux (PLUS), par PROMOLOGIS, sur la commune de Séméac, dans le cadre du Programme Local pour l'Habitat (PLH) de l'agglomération tarbaise

20) Subvention pour la réhabilitation de 28 logements locatifs sociaux par PROMOLOGIS, sur la commune de Barbazan-Debat, dans le cadre du Programme Local pour l'Habitat (PLH) de l'agglomération tarbaise

21) Subvention pour la réalisation de 5 logements locatifs très sociaux (PLAI) et 14 logements locatifs sociaux (PLUS), par l'OPH 65, sur la commune de Séméac, dans le cadre du Programme Local pour l'Habitat (PLH) de l'agglomération tarbaise

22) Subvention pour la réalisation de 1 logement locatif très social (PLAI) et 5 logements locatifs sociaux (PLUS), par l'OPH 65, sur la commune de Bours, dans le cadre du Programme Local pour l'Habitat (PLH) de l'agglomération tarbaise

23) Subvention pour la réhabilitation de 122 logements locatifs sociaux par l'OPH 65, sur la commune de Tarbes, dans le cadre du Programme Local pour l'Habitat (PLH) de l'agglomération tarbaise

24) Garantie d'emprunt OPH 65. Réhabilitation de 68 logements (PAM et PAM Eco-prêt) situés Résidence Debussy Bât 1&3 à Tarbes

25) Garantie d'emprunt OPH 65. Réhabilitation d'un logement situé Résidence Traynes à Tarbes

26) Garantie d'emprunt OPH 65. Acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 61 rue du Docteur Guinier à Séméac

27) Garantie d'emprunt PROMOLOGIS. Réhabilitation de 104 logements (prêt PAM), "Les Arrious" situés Avenue des Sports à Aureilhan

28) Garantie d'emprunt PROMOLOGIS. Réhabilitation de 40 logements (prêt PAM), situés 10 et 10 bis et 11 et 11 bis rue Henri IV à Tarbes

29) Garantie d'emprunt PROMOLOGIS. Réhabilitation de 40 logements (prêt PAM), situés à Urac, Escaliers 5 à 9, Impasse du Cap de Long à Tarbes

Lecture des délibérations.

Délibérations adoptées à la majorité avec 47 voix pour et 2 ne participant pas au vote (M. Yannick BOUBEE, Mme Claudine RIVALETTO).

8) Action économique d'intérêt communautaire : participation au financement d'un Fablab

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) Désignation d'un représentant suppléant au sein de l'association Récup'Actions

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Vente des parcelles n°83 et 108 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées sur la phase 3 du Parc d'activités des Pyrénées à Ibos

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Co-financement d'une thèse présentée par le LaTEP

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

11) Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 – VOLET Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation – article 10.2 (développer les sites universitaires de proximité), avenant n°1 à la convention d'application : construction d'un bâtiment pour le département Génie civil et construction durable – IUT de Tarbes

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13) Convention de participation du syndicat mixte de transports Le Fil Vert à des services réalisés par le Grand Tarbes en 2016

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14) Budget annexe des transports - Décision modificative n°2

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15) Modification du tableau des effectifs

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16) Emplois en contrats aidés CUI-CAE

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17) Plan Climat Air Energie Territorial - Conseil énergie - prolongation de la mission d'un poste non permanent

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

M.LEHMANN : je veux juste saluer la qualité du travail fait par l'intéressé.

30) Avenant n°2 à la convention informatique signée avec le GIP

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

31) Avis sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire

Lecture de la délibération.

M.LE PRESIDENT : Dédé a demandé la parole.

MME DOUBRERE : oui, merci Président. Moi je remercie Yannick malgré l'heure tardive, et il était important de porter à connaissance cette délib dans son entier, parce qu'elle me paraît de la plus grande importance. Autrefois il y avait les DASS dans les Départements, c'était une instance de proximité, aujourd'hui il y a l'Agence Régionale de Santé c'est un mi-temps Hautes-Pyrénées, un mi-temps Gers, sachant que l'ARS se trouve à Montpellier. Alors je pense que notre choix ce soir c'est le bon choix, mais quand on reprend cette délib, et on n'a pas le temps de réfléchir sur tous les mots de cette délib, parce que c'est un sujet quand même de santé publique pour l'ensemble de nos concitoyens. Moi je crois qu'il est de la première importance, parce que élaboration à la mise en œuvre au suivi à l'évaluation du projet Régional de santé deuxième génération qui devra être établi avant le 31 décembre 2017. Bravo.

M.LE PRESIDENT : merci Dédé pour cette complémentarité. Pierre MONTTOYA tu as la parole.

M.MONTTOYA : moi je voterai contre cette délibération, parce que je ne veux pas faire le choix d'une hypothèse sur une loi et sur un système avec lequel je suis en total désaccord. La loi de modernisation sanitaire, c'est simplement une règle de rationalisation des soins qui est en train de se mettre en place. L'hôpital manque de moyens, l'hôpital public manque cruellement de moyens, depuis des années c'est la course à l'économie, et ce que l'on appelle les déficits à moment donné y en avait qui levaient les bras au ciel parce qu'il y avait du déficit et maintenant il est encore plus important. Au fur et à mesure qu'il y a des mesures, soit disant d'économies, on ferme des lits, on ne remplace pas des postes, et on est dans une situation sanitaire à peu près partout qui est particulièrement préoccupante, et qui peut devenir dangereuse. Alors ce cache sexe de loi de modernisation, qui n'est pas une loi de modernisation, qui est une contre-réforme hospitalière. Et donc il faut s'apercevoir d'une chose, c'est qu'il y a moins de monde dans les hôpitaux, moins de soignants, il y a des lits qui ferment et justement on réajuste le personnel en fonction des lits, les lits qui ferment. Donc on peut effectivement, on nous laisse à choisir entre deux solutions sur une hypothèse qui est d'ailleurs mauvaise dès le départ. On peut le voir d'ailleurs dans d'autres départements il y a des conflits sociaux à peu près dans la plupart aujourd'hui des hôpitaux, il y a des tensions énormes dans les hôpitaux, et il y a un phénomène aussi grave, qui me semble particulièrement grave, c'est qu'il y a un taux de suicide dans le personnel soignant particulièrement élevé, et particulièrement inquiétant. Alors on ne peut pas se préoccuper de la santé ou des territoires sans se préoccuper aussi de ceux qui soignent. Or effectivement, on est dans une situation dans laquelle c'est un manque de moyens. Et pour cacher ce manque de moyens, on nous pond tout un tas d'organisations et de réorganisations qui depuis une vingtaine d'années ne font qu'aggraver la situation hospitalière particulièrement la situation hospitalière publique, et à tel point que des hôpitaux ne peuvent plus investir, que certains même on leur interdit d'investir. Donc voilà le constat que l'on peut faire. La réponse qui est faite par Madame la Ministre, il est des lois qui ne règlent absolument, absolument rien. Dans le même temps la pénurie de médecins, il y a une situation globale au niveau sanitaire qui n'est pas à prendre par un petit bout, parce que l'on pourrait se perdre dans le détail, mais qu'il faut regarder dans son ensemble. Moi je ne voterai pas cette délibération parce qu'elle me semble, dans la forme elle est magnifique, loi de modernisation

sanitaire, alors que c'est un recul dans la santé publique et je vous dis c'est un recul historique qu'on est en train de vivre. Donc je n'irai pas dans le sens de Madame la Ministre, je n'irai pas dans le sens du gouvernement sur ce point-là, je n'irai pas dans le sens de l'ARS, où tout le monde converge. Il n'y a pas une question qui est posée, il n'y a pas une seule question qui est soulevée, sauf que l'on s'aperçoit tous les jours, tous les jours, tous les jours, du recul de la santé publique. Moi je ne voterai pas cette délibération.

M.LE PRESIDENT : très bien Pierre. Christian tu as la parole.

M.PAUL : Pierre je te rejoins parfaitement, j'ai même écrit au Directeur de l'hôpital de Tarbes. Alors c'est la déliquescence la plus complète, on est d'accord, mais est-ce que c'est une raison pour nous pour baisser les bras, et ajouter de la misère à la misère ? On va en arriver à un point tel qu'il va falloir aller dans la rue, je ne sais pas comment il faut faire. Tu es d'accord Pierre pour que l'on aille dans la rue.

M.LE PRESIDENT : Pierre très rapidement.

M.MONTOYA : je vais dans le sens de Christian PAUL, il a parfaitement raison sauf que son argument se tient, il pourrait se tenir, mais justement je ne le vote pas parce que la loi aggrave la misère dans la misère. Ce n'est pas un palliatif, non ce n'est même pas le pourboire qu'on donne à l'hôpital, c'est une réorganisation qui tente à rationaliser les soins, donc effectivement à rajouter de la misère à la misère. Et dans le même temps parallèlement à cette situation de dégradation de la santé publique, il y a aussi des gens qui ont de petites retraites parce qu'il y a tout un tas d'éléments comme les dépassements d'honoraires et compagnie, il y a des gens qui ne peuvent pas se soigner. Il y a des gens aujourd'hui, chez des jeunes comme chez des vieux, comme des gens en situation de précarité, qui n'ont pas les moyens de se soigner, qui n'ont pas les moyens d'aller voir un dentiste, qui n'ont même pas les moyens d'aller à l'hôpital public. Ce sont des réalités. Alors quand on nous le présente, ce sont des statistiques, on ne pleure pas devant des statistiques, on ne s'insurge pas devant des statistiques, pourtant il y a des drames. Et devant les murs peints, derrière les murs peints des HLM ou des logements sociaux, sachez que des gens ne peuvent pas se soigner, et que de plus en plus ils ne pourront pas se soigner, exactement comme pour les médicaments, pour les remboursements d'un certain nombre croissant de médicaments, la participation qu'on exige pour certains médicaments, le taux de remboursement de certains médicaments, font que des gens font l'impasse sur leur santé. Et cette loi ne règle pas cette question : au contraire, elle l'aggrave.

M.LE PRESIDENT : merci Pierre. On va conclure.

MME DOUBRERE : moi je la vote mais à condition qu'on s'y penche.

M.PAUL : là on n'a pas le temps d'en discuter ce soir.

MME DOUBRERE : c'est très dommage que cette délib se soit trouvée au point 32, dans un Conseil Communautaire copieux qui méritait intérêt à tous les points certes, mais moi je regrette que cette délib soit menée en point 32 sur un sujet aussi important pour nos territoires. Parce que ça c'est la problématique de nous tous un jour ou l'autre.

M.LE PRESIDENT : Yannick tu as la parole.

M.BOUBEE : bien évidemment, on partage tous ce que tout le monde a dit, y compris Pierre. Bien évidemment ne pas faire ce constat ce serait être de mauvaise foi et déshonorant pour nous. La question qui nous est posée ce soir c'est sept territoires ou treize territoires, c'est la question à laquelle on doit répondre. Pour prolonger ce qu'a dit Dédée, sachez que tous les Maires ont été saisis également. Ça veut dire qu'on peut inviter ensemble, là ensemble, droite, gauche, centre, tous les Maires lors de leur prochain Conseil Municipal, à mettre à l'ordre du

jour cette question-là. Ça montrera aussi aux pouvoirs publics quels qu'ils soient que ce territoire est très concerné par les problématiques de santé. Donc ce soir c'est utile, au-delà du fait que ce soit la 32^{ème} délibération, qu'il y ait déjà 15 communes qui délibèrent pour dire, voilà nous on veut ceci, je crois que ce sera très important.

M.PAUL : est-ce qu'on ne pourrait pas faire une motion commune qui ne sert à rien seule, mais seulement à se faire plaisir, à envoyer à la Ministre quand même ?

M.LE PRESIDENT : c'est à discuter. Marie-Paule lève le doigt, tu as la parole.

MME BARON : merci beaucoup Monsieur le Président. Je m'abstiens, non pas que je sois contre les territoires, mais je suis une soignante, je vis tous les jours ce dont vient de parler Pierre et je pense à tous les gens qui travaillent dans les hôpitaux, qui vivent les mêmes choses. Aujourd'hui nous avons Tarbes, Lourdes, Bagnères, il y en a bien un qui fermera, on est bien d'accord, il y a des gens qui perdront leur emploi. Mais en plus de ça, il y aura beaucoup de gens qui ne pourront plus aller se faire soigner à l'hôpital public, parce qu'il faut être clair, les gens vont à l'hôpital public parce qu'on ne leur demande rien, c'est tout. C'est pour ça que je m'abstiens.

M.LE PRESIDENT : bien Marie-Paule.

M.PAUL : pardon Président. A ceci près que quand on va aux urgences, on n'est pas pris parce qu'ils sont débordés, on attend 4, 5, 6 heures, mais on vous conseille après d'aller voir un médecin qui vous prends 500 balles, 50 euros pardon. Ça c'est scandaleux.

MME BARON : oui en fait aux urgences le problème c'est que si les gens allaient aux urgences pour vraiment de l'urgence, on serait pris tout de suite, voilà c'est tout.

M.LE PRESIDENT : c'est exact, il y en a qui vont pour rien aux urgences.

Délibération adoptée à la majorité avec 44 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

32) « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » : Abondement à l'Eco-Chèque Logement de la Région Occitanie

Lecture de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

M.LE PRESIDENT : chers amis je vous remercie, de votre implication, de votre participation active. L'ordre du jour est désormais épuisé.

La séance est levée.